



CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 15 septembre 2021 à 20h00

Effectif Légal : 19 / En exercice	19
Présents à la Séance :	17
Absents :	2
Votants :	17

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS -convocation et affichage effectués le 10 septembre 2021 - s'est réuni le **mercredi 15 septembre 2021 à 20 heures 00** en Mairie de PLOMBIÈRES-LES-BAINS sous la présidence de Madame BARBAUX, Maire.
Le Conseil Municipal désigne Monsieur Philippe THOUVENOT comme secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	POUVOIR A
1. Mme BARBAUX Lydie, Maire	X			
2. M. MANSUY Guy, 1 ^o Adjoint	X			
3. M ^{me} RENAULD Martine, 2 ^o Adjoint	X			
4. M. CORNU Yanis, 3 ^o Adjoint	X			
5. M ^{me} LAUVERGEON Sylvie, 4 ^o Adjoint	X			
6. M. THOUVENOT Philippe, 5 ^o Adjoint	X			
7. M ^{me} FERRANDO Nicole, Conseillère Municipale	X			
8. M ^{me} LAMBERT Christiane, Conseillère Municipale	X			
9. M-BARON Dominique, Conseiller Municipal	X			
10. M. SUARDI Jean-Marie, Conseiller Municipal	X			
11. M ^{me} DIDELOT Marie-Jocelyne, Conseillère Municipale	X			
12. Mme MATHIEU Murielle, Conseillère Municipale			X	
13. M ROMARY Benoît, Conseiller Municipal	X			
14. Mme HAXAIRE Anne, Conseillère Municipale	X			
15. M-NOEL Jean-Baptiste, Conseiller Municipal	X			
16. Mme BAZIN Catherine, Conseillère Municipale	X			
17. M. BALANDIER Stéphane, Conseiller Municipal	X			
18. M. DREMAUX Joël, Conseiller Municipal	X			
19. Mme BELLO Mathilde, Conseillère Municipale			X	

N° 107 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

N° 108 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUILLET 2021

N° 109 ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION

N° 110 SDANC – RPQS

N° 111 SUEZ – RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

N° 112 SDANC – DEMANDE DE RETRAIT D'UNE COMMUNE À LA COMPÉTENCE RÉHABILITATION

- N° 113 SDANC – DEMANDES D’ADHÉSION DE COMMUNES
- N° 114 NOTIFICATION D’AIDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES POUR LE TRAITEMENT D’UNE VERRUE PAYSAGÈRE EN BORDURE DE LA RD 63
- N° 115 NOTIFICATION D’AIDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES POUR LES TRAVAUX D’EAU, D’ASSAINISSEMENT ET DE VOIRIE DE LA RUE FULTON ET CHEMIN DU CALVAIRE
- N° 116 NOTIFICATION D’AIDE DE LA PRÉFECTURE DES VOSGES POUR LES TRAVAUX D’EAU, D’ASSAINISSEMENT ET DE VOIRIE DE LA RUE FULTON ET CHEMIN DU CALVAIRE – DSIL
- N° 117 VENTE D’UNE PARCELLE PASSAGE CHARLES III CADASTRÉE AB 99
- N° 118 DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL
- N° 119 DON DE L’ASSOCIATION DE SOUTIEN POUR LA RESTAURATION DE L’ÉGLISE ST AMÉ
- N° 120 PRIX « VILLE DE PLOMBIÈRES-LES-BAINS » - LES PEINTRES DANS LA RUE
- N° 121 CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC L’ASSOCIATION SCÈNES ET TERRITOIRES ET L’ARTISTE PLASTICIENNE MARIA LUCHANKINA
- N° 122 DEMANDE DE SUBVENTION – DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE MOBILITÉS DOUCES
- N° 123 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L’ASSOCIATION « 4 PATTES PLUS 1 TOIT »
- N° 124 CONVENTION MISE À DISPOSITION D’EMBALLAGES DE GAZ
- N° 125 COOPERATIVE “FREQUENCE COMMUNE”
- N° 126 CONVENTION D’OCCUPATION D’UNE SALLE COMMUNALE
- N° 127 QUESTIONS ORALES

DÉLIBÉRATION N° 107/2021
INSTALLATION D’UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire informe l’assemblée qu’à la suite du décès de Monsieur Lionel VILLARDO, de la liste « Plombières pour et avec vous », un poste de conseiller municipal est vacant.

Conformément aux règles édictées à l’article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur Jean-Baptiste NOËL est par conséquent appelé à siéger au sein du Conseil Municipal de PLOMBIÈRES-LES-BAINS.

Monsieur Jean-Baptiste NOËL ayant accepté de siéger au sein de l'assemblée, il est dorénavant installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE.

DÉLIBÉRATION N° 108/2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal de la séance du mercredi 21 juillet 2021.

DÉLIBÉRATION N° 109/2021

ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION

Madame le Maire propose à l'assemblée de confier à la société SASU JFG CONSULTING l'étude des possibilités de valorisation des actifs de la commune dans le domaine des télécommunications.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication avec la société SASU JFG CONSULTING, annexée à la présente délibération et tout document concernant cette affaire.

DÉLIBÉRATION N° 110/2021

SDANC – RPQS

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur ROMARY qui rappelle la délibération n°82/2014 en date du 20 juin 2014 par laquelle la commune de Plombières-Les-Bains a décidé d'adhérer au syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif des Vosges.

M ROMARY présente le RPQS du SDANC, annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE.

DÉLIBÉRATION N° 111/2021

SUEZ – RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

Madame le Maire informe l'assemblée que le rapport technique et financier 2020 du délégataire SUEZ a été transmis en mairie conformément à l'article L1411-3 du CGCT :

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE.

DÉLIBÉRATION N° 112/2021

SDANC – DEMANDE DE RETRAIT D'UNE COMMUNE A LA COMPÉTENCE RÉHABILITATION

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur ROMARY qui rappelle la délibération n°82/2014 en date du 20 juin 2014 par laquelle la commune de Plombières-Les-Bains a décidé d'adhérer au syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif des Vosges.

La commune de La Forge a demandé son retrait de la compétence « Réhabilitation » du syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif des Vosges.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

ACCEPTE le retrait de la commune de La Forge de la compétence « Réhabilitation » du syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif des Vosges.

DÉLIBÉRATION N° 113/2021

SDANC – DEMANDES D'ADHÉSION DE COMMUNES

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur ROMARY qui rappelle la délibération n°82/2014 en date du 20 juin 2014 par laquelle la commune de Plombières-Les-Bains a décidé d'adhérer au syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif des Vosges.

Plusieurs communes ont souhaité adhérer aux compétences « réhabilitation et l'entretien ».

Carte n° 1 « réhabilitation » : la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges, les communes de Liffol-le-Grand, Rozerotte, Saint-Maurice-sur-Moselle, Senaide, Serécourt, Serocourt, Vioménil

Carte n° 2 « Entretien » : les communes de Liffol-le-Grand, Rozerotte, Saint-Maurice-sur-Moselle, Senaide, Serécourt, Serocourt

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

ACCEPTE l'adhésion à la compétence « réhabilitation » de la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges et des communes de Liffol-le-Grand, Rozerotte, Saint-Maurice-sur-Moselle, Senaide, Serécourt, Serocourt, Vioménil.

ACCEPTE l'adhésion à la compétence « Entretien » des communes de Liffol-le-Grand, Rozerotte, Saint-Maurice-sur-Moselle, Senaide, Serécourt, Serocourt.

DÉLIBÉRATION N° 114/2021

NOTIFICATION D'AIDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES POUR LE TRAITEMENT D'UNE VERRUE PAYSAGÈRE EN BORDURE DE LA RD 63

Madame le Maire rappelle la délibération n°14/2021 du 20 janvier 2021 par laquelle la commune a sollicité une aide financière auprès du Conseil Départemental des Vosges pour le traitement d'une verrue paysagère en bordure de la RD 63 et informe l'assemblée de la notification d'une aide du Conseil Départemental des Vosges d'un montant de 15 590 € correspondant au plan de financement du projet.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de cette notification.

DÉLIBÉRATION N° 115/2021

NOTIFICATION D'AIDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES POUR LES TRAVAUX D'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET DE VOIRIE DE LA RUE FULTON ET CHEMIN DU CALVAIRE

Madame le Maire rappelle la délibération n°123/2020 du 21 octobre 2020 par laquelle la commune a sollicité une aide financière auprès du Conseil Départemental des Vosges pour les travaux d'eau, d'assainissement et de voirie de la Rue Fulton et du Chemin du Calvaire et informe de la notification d'aide du Conseil Départemental des Vosges d'un montant de 30 000 € correspondant à une aide exceptionnelle.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de cette notification.

DÉLIBÉRATION N° 116/2021

NOTIFICATION D'AIDE DE LA PRÉFECTURE DES VOSGES POUR LES TRAVAUX D'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET DE VOIRIE DE LA RUE FULTON ET CHEMIN DU CALVAIRE - DSIL

Madame le Maire rappelle la délibération n°123/2020 du 21 octobre 2020 par laquelle la commune a sollicité une aide financière auprès de la Préfecture des Vosges pour les travaux d'eau, d'assainissement et de voirie de la Rue Fulton et du Chemin du Calvaire et informe de la notification d'une aide de la Préfecture des Vosges d'un montant de 145 680 € au titre de la DSIL.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de cette notification.

DÉLIBÉRATION N° 117/2021

VENTE D'UNE PARCELLE PASSAGE CHARLES III CADASTRÉE AB 99

Madame le Maire expose que Monsieur FLURY Pascal souhaite acquérir la parcelle cadastrée AB n° 99 d'une surface 123 m². Cette parcelle se situe entre le Passage Charles III et le Passage du Duc Henri II. La commune ne possède pas de terrain mitoyen à cette parcelle, hormis les deux passages. Monsieur FLURY propose d'acquérir cette parcelle au prix de 1000€.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

ACCEPTE la vente de la parcelle cadastrée AB 99 au profit de Monsieur FLURY au prix de 1000 €.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

PRÉCISE que les frais afférents à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur.

DÉLIBÉRATION N° 118/2021

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire informe l'assemblée que des crédits complémentaires doivent être affectés au chapitre 13 afin de permettre :

- Régularisation titre de subvention en doublon en 2019

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n°2 au budget principal suivante :

Investissement dépenses :

Chapitre 13 Article 1328 P110 + 11 600.00

Investissement recettes :

Chapitre 13 Article 1323 Subventions d'investissement + 11 600.00

DÉLIBÉRATION N° 119/2021

DON DE L'ASSOCIATION DE SOUTIEN POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE ST AMÉ

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a accepté, dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le conseil municipal, un don de 124.60 € de L'ASSOCIATION DE RESTAURATION DE

L'EGLISE, suite au concert du 1^{er} août 2021 organisé par la commune. L'association avait installé une « urne » pour recevoir les dons des spectateurs qui souhaitent participer financièrement.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE et **REMERCIE** l'association de soutien pour la restauration de l'église St Amé.

DÉLIBÉRATION N° 120/2021

PRIX « VILLE DE PLOMBIÈRES-LES-BAINS » - LES PEINTRES DANS LA RUE

Madame le Maire rappelle que la manifestation "Les Peintres dans la rue" s'est déroulée le dimanche 24 août 2021.

Parmi les participants, après délibération du jury composé de Madame Lydie BARBAUX, Madame Stéphanie DIDON, Monsieur Jean-Paul MOUGEOT, Madame Julie FOURMENTRAUX et Madame Corinne JAHIN trois prix ont été décernés à trois artistes.

Madame le Maire propose à l'assemblée de verser un montant de 500 € attribué cette année au 1^{er} prix.

Madame le Maire précise que le CASINO de Plombières-les-Bains prend en charge le deuxième prix d'un montant de 300€ et que l'association des commerçants de Plombières-les-Bains offre 100 € pour le troisième prix.

Les artistes demeuraient libres d'offrir s'ils le souhaitent leurs œuvres à la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

DECERNE le premier prix à Madame Carole PATRY en lui versant la somme de 500 €.

PREND ACTE que le deuxième prix revient à Monsieur Denis VAUTHIER.

PREND ACTE que le troisième prix revient à Monsieur Antoine AIZIER.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents liés à cette affaire.

DÉLIBÉRATION N° 121/2021

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC L'ASSOCIATION SCENES ET TERRITOIRES ET L'ARTISTE PLASTICIENNE MARIA LUCHANKINA

Madame Le Maire informe l'assemblée que la commune a établi une convention de partenariat durant le mois d'août qui permettra à la commune de bénéficier du dispositif nommé « Jeunes Estivants ».

La DRAC Grand Est, dans le cadre de l'été culturel 2021 du ministère de la Culture, soutient la mise en place et le développement de résidences individuelles ou collectives de jeunes artistes sur le territoire régional. La DRAC Grand Est fait appel à Scènes et Territoires pour assurer la coordination du dispositif « Jeunes Estivants ».

Ainsi, dans ce cadre, la commune accueillera l'artiste plasticienne Maria Luchankina pour une résidence artistique qui se déroulera pendant les mois de septembre et octobre 2021. L'artiste s'intéresse à la forêt et à son univers mystérieux et féérique. Elle questionnera le rapport des habitants à cet environnement lors d'ateliers ouverts à tous publics. Elle proposera des séances de dessin, d'écriture, de conception sonore et création d'ombres.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE.

DÉLIBÉRATION N° 122/2021

DEMANDE DE SUBVENTION – DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE MOBILITÉS DOUCES

Madame le Maire expose le projet de développer les mobilités douces (marche et vélo) à l'échelle de tout le territoire communal. Cet axe est d'ailleurs un enjeu fort du projet de revitalisation.

Il s'agit à la fois de mieux relier le plateau à la vallée en passant par les côteaux, et de faciliter les déplacements actifs dans le centre bourg afin de donner plus de place aux piétons et de faciliter les comportements d'achat (Atelier étudiants 2020-2021 & projet de revitalisation).

Dans ce cadre il y aurait lieu d'installer :

- Des racks à vélos aux entrées de ville et à proximité des services dans les hameaux,
- Un abri couvert dans le centre bourg,
- Des bornes de recharge électrique.

Afin d'orienter les visiteurs vers ces équipements et services, un ensemble de signalétique sera installé. Un plan de la ville ciblant ces équipements et incitant à la découverte du cœur historique sera réalisé.

Le coût total de ces équipements est estimé à 30 000€ HT.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

VALIDE le projet d'aménagement présenté,

PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget 2022,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter les meilleures subventions possibles auprès des différents partenaires financiers.

DÉLIBÉRATION N° 123/2021

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « 4 PATTES PLUS 1 TOIT »

Madame le Maire rappelle la délibération n° 82/2021 du 28 juin 2021, autorisant la signature d'une convention avec l'association « 4 pattes plus 1 toit », afin de définir les conditions de mise en place d'un partenariat pour la gestion des chats errants sur le territoire de la commune.

Cette convention arrivant à son terme, Madame le Maire propose de la renouveler pour une période de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération,

à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec l'association « 4 pattes plus 1 toit » pour la gestion des chats errants.

DÉLIBÉRATION N° 124/2021
CONVENTION MISE À DISPOSITION D'EMBALLAGES DE GAZ

Madame le Maire propose à l'assemblée de renouveler une convention de mise à disposition d'emballages de gaz avec la société Air Liquide France Industrie.

Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans et pour un montant total de 249 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération,

à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer cette convention et à régler les factures correspondantes.

DÉLIBÉRATION N° 125/2021
COOPERATIVE "FREQUENCE COMMUNE"

Madame le Maire informe l'assemblée des actions engagées par la coopérative « FREQUENCE COMMUNE » et propose à l'assemblée d'acheter une part pour un montant de 300 €.

Le conseil municipal, après délibération,

à la majorité,

Moins les contres : Mme HAXAIRE

Moins les abstentions : Mme BAZIN, M. BALANDIER, M. DREMAUX.

APPROUVE l'achat d'une part pour 300 €.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document concernant cette opération.

DÉLIBÉRATION N° 126/2021
CONVENTION D'OCCUPATION D'UNE SALLE COMMUNALE

Madame le Maire informe l'assemblée que l'association Jeanne d'Arc occupera provisoirement le rez de chaussée de l'immeuble « Maison des artisans d'arts ». La convention d'occupation sera caduque au début des travaux préalables à l'installation de la médiathèque intercommunale.

Le conseil municipal,

PREND ACTE.

DÉLIBÉRATION N° 127/2021
QUESTIONS ORALES

